



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 janvier 2018 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN, Jean-Claude MORIN (à partir de 20h25), Catherine BAZIN, Marie-France CABARET, Marc RAVANEL, Grégory MAIN, Ariel ALLARD

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Agnès MAILLE a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN
- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Absents excusés : Karine LECLUYSE

Nombre de conseillers présents : 11 (à partir de 20h25)

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 15

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 12 décembre 2017.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2017 est adopté à l'**unanimité**.

Madame le Maire sollicite des membres du conseil la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit en l'occurrence d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR pour le changement de 30 branchements d'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 15 janvier 2018

Travaux :

- Point sur les travaux en cours au titre de 2017 et état provisoire des restes à réaliser
- Projection des travaux prévus pour 2018
- Attribution du marché pour la pose d'enrobé rue Saint-Brice à Achères



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Finances :

- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le changement de 30 branchements d'eau en plomb
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation rue du paradis et rue du moulin à Chêne-Chenu
- Demande de subvention auprès du Département au titre de la politique de l'eau pour le renforcement de la canalisation rue du paradis et rue du moulin à Chêne-Chenu
- Demande de subvention au titre de la DETR pour le raccordement du lieu-dit Bernier
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour le raccordement du lieu-dit Bernier
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en accessibilité des bâtiments publics
- Demande de subvention auprès du Département au titre du FDI pour la réalisation d'entrées de maisons
- Demande de subvention auprès du Département au titre du FDI pour l'aménagement d'une aire de jeux à Tremblay
- Délibération autorisant le paiement de factures d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en investissement dans le budget primitif de 2017
- Délibération sur l'enveloppe indemnitaire à inscrire au budget primitif pour 2018
- Informations sur la clôture du budget annexe de l'eau pour 2017

Juridique :

- Information sur les suites données par la Chambre Régionale des Comptes au contrôle des comptes de la commune

Ressources humaines :

- Recrutement d'un agent sur le poste de secrétaire général au titre de l'accroissement d'activité au grade d'attaché territorial
- Bilan social de la commune au titre de l'année 2017
- Information sur les projections en termes de charges de personnel pour l'année 2018

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Divers

- Vœux de la commune le 18 janvier 2018
- Goûter des aînés le 15 février 2018



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

TRAVAUX

➤ Etat d'avancement des travaux programmés en 2017

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite informer les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux sur la commune au titre du budget 2017.

	Etat	Prix budgété	Prix réalisé
Budget Commune			
Sablage des candélabres (tranche ferme)	Programmé en 2018	23 760,00 €	23 760,00 €
Changement d'une paire de volet Mairie	Achevé	627,84 €	627,84 €
Support Piéta	En cours	4 000,00 €	2 812,80 €
Eclairage public	Achevé	24 900,00 €	24 900,00 €
Création d'un point d'éclairage à Neuville	A réaliser	4 536,00 €	
Eclairage du stade	Achevé	8040,00 €	8040,00 €
Création/rénovation deux poteaux incendie	Achevé	5 040,00 €	5 040,00 €
Bordures de Trottoirs rue St-Brice	Réalisé	73 852,00 €	54 302,78 €
Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt			
Trottoirs rue de Champigny	Achevé	26 400,00 €	22 635,60 €
Panneaux signalétiques « Participation citoyenne »	Achevé	3 000,00 €	1 438,32 €

RAR 2016 Commune			
Mise aux normes des armoires électriques	Achevé	15 960,00 €	15 960,00 €
PLU	En cours	5 000,00 €	

Budget Eau			
Création de 30 branchements	Achevé	65 160,00 €	65 160,00 €
Pose de nouveaux compteurs	Achevé	5 721,60 €	5 721,60 €
Régulateur de pression + filtre à Saint-Chéron	Achevé	1 803,00 €	2038,00 €
Etude pour le raccordement du lieu-dit Bernier	En cours	10 000,00 €	2 700,00 €
Poteau distribution eau avec compteur - Stade	Projet en cours d'élaboration	5 190,00 €	
Renforcement de canalisation rue du Paradis	Achevé	29 505,00 €	23 982,58 €



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

S'agissant des travaux engagés dans la rue du Paradis, Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir une réception de chantier est prévue.

Madame le Maire répond par l'affirmative en expliquant que cela est nécessaire.

➤ **Programmation provisoire des travaux pour l'année 2018**

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite également présenter brièvement les grands projets prévus en 2018 au titre du budget principal et des budgets annexe :

Budget principal - Projets 2018		
cpte	Projet	Estimation
2031	Etude pour l'aménagement des parkings de centre-bourg	15 000 € TTC
2151	Réfection de la rue de la cornaillère	50 000 € TTC
2128	Installation d'une aire de jeux à Tremblay	28 000 € TTC
2151	Réalisation d'entrées de maisons (Péage, Landouville, ...)	38 000 € TTC
2151	Pose d'enrobé rue Saint-Brice	27 000 € TTC
21318	Passage en LED de la salle des fêtes de Tremblay	6 700 € TTC
21318	Réfection de la façade de la salle des fêtes de Tremblay	10 500 € TTC
21318	Peinture intérieure de la salle des fêtes de Tremblay	16 000 € TTC
21311	Passage en LED de la mairie de Tremblay	4 500 € TTC
21311	Changement porte d'entrée de la mairie	6 600 € TTC
21534	Changement de 100 platines d'éclairage	9 000 € TTC
21318	Aménagement de salles au presbytère	4 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement de la ludothèque	4 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement du vestiaire de Tremblay	7 000 € TTC
2188	Caméras de vidéoprotection	30 000 € TTC
21318	Accessibilité des bâtiments communaux	3 000 € TTC
21571	Camion	15 000 € TTC
2152	Pots de fleurs pour Saint-Chéron et le Péage	6 000 € TTC
2183	Remplacement partiel du parc informatique	2 400 € TTC
21581	Achat de matériel 0 phyto	10 000 € TTC
23	Aménagement de la place de Chêne-Chenu	150 000 € TTC



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

	Déplacement chaudière 31 rue du Dr Taugourdeau (RAR 2017)	
020	Dépenses imprévues	20 000 €
TOTAL Investissement		462 700 € TTC
6288	Archivage des fonds de la mairie	13 000 € TTC
60632	Achat d'un barnum parapluie 3x3	500 € TTC
615228	Réfection du toit des églises d'Ecublé et de Chêne-Chenu	2 500 € TTC
61521	Nettoyage des mares de Neuville et Ecublé	4 000 € TTC
615228	Rénovation et entretien des bâtiments communaux	4 000 € TTC
615232	Sablage des candélabres (tranche 2 + report tranche 1)	41 000 € TTC
6288	Numérisation d'une partie des registres d'état-civil	3 000 € TTC
TOTAL grosses dépenses de Fonctionnement		68 000 € TTC

Budget annexe de l'eau- Projets 2018		
Cpte	Projet	Estimation
2158	Changement de 30 branchements en plomb	55 620 € TTC
21531	Remplacement de 50 compteurs	4 000 € TTC
21531	Renforcement de canalisation rue du moulin et rue du Paradis	36 000 € TTC
21531	Raccordement du lieu-dit Bernier	68 000 € TTC
21531	Raccordement de Vilette-Ecublé	40 000 € TTC
TOTAL Investissement		203 620 € TTC

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite préciser, concernant le projet de réalisation des entrées de maisons, que sur la partie de travaux concernant Le Péage, il semble impératif de concerter la commune de Sézazereux afin de réaliser si possible les travaux en commun. Monsieur le 1^{er} Adjoint précise par ailleurs que Monsieur le Maire de Sézazereux n'est pas opposé à cette idée.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique aux membres du conseil que la période hivernale est assez propice à la réalisation des travaux d'intérieur dans les bâtiments communaux.

Aussi, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite faire part aux élus de plusieurs projets présentés dans le tableau ci-dessus.

Le premier projet consiste dans la rénovation de l'ancien vestiaire du stade. L'objectif de ces travaux est d'offrir aux associations utilisant le plateau omnisport de bonnes conditions de pratique. A ce titre, il est prévu une réfection complète du toit du vestiaire. Est également prévue la réhabilitation des sanitaires ainsi que la création d'une cloison pour séparer un vestiaire homme d'un vestiaire femme.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Le deuxième projet consiste dans la réalisation de nouveaux cabinets médicaux ou paramédicaux afin de satisfaire des demandes qui vont dans le sens de l'installation dans la future maison de santé. En effet, l'ergothérapeute travaillant déjà dans la commune le mercredi matin souhaite ouvrir son cabinet à temps plein avec une collègue également ergothérapeute. Ainsi, il est envisagé de réhabiliter complètement l'actuelle ludothèque pour permettre l'accueil de praticiens. Cette réhabilitation implique l'installation de cloisons pour créer une salle d'attente. Cette dernière serait commune aux deux cabinets qui verraient le jour du fait d'une division de la pièce. Ces travaux de cloisonnement s'accompagneraient d'un rafraichissement des murs et de l'esthétique générale.

Enfin, le troisième projet vise à absorber les conséquences de la transformation de la ludothèque en cabinet médical. En effet, à l'heure actuelle, cette salle est occupée par plusieurs associations ainsi que par Familles Rurales dans le cadre du projet Un jour Part'Agé et relais famille. Il sera donc proposé à ces associations de bénéficier d'un accueil au sein du presbytère après une rénovation complète du rez-de-chaussée du bâtiment. Aujourd'hui, une salle a déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Ces travaux permettraient de bénéficier d'une deuxième salle ainsi que d'autres petits espaces de rangement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite recueillir l'accord des membres du conseil afin de mettre en route ces travaux le plus rapidement possible. Par ailleurs, il attire l'attention des élus sur le fait que, hormis le vestiaire, ces travaux se veulent être le moins cher possible car ils ont vocation à offrir des solutions provisoires, en attendant la maison médicale notamment. En conséquence, et sauf nécessité, la majorité de ces travaux seront réalisés en régie par les agents communaux.

Madame le Maire souhaite insister sur l'importance de ces travaux dans la mesure où il est aujourd'hui difficile de concilier toutes les activités, la ludothèque étant occupée à temps complet désormais.

Monsieur Frédéric SEVIN s'interroge pour solutionner les problèmes existants sur la possibilité d'installer une cloison mobile dans la salle des fêtes.

Madame le Maire considère qu'une telle opération, impliquant une occupation importante de la salle des fêtes aurait pour conséquence probable une hausse importante des factures de chauffage, du fait des volumes à chauffer.

Monsieur le 1^{er} Adjoint abonde en expliquant qu'à son sens, la salle des fêtes de Tremblay ne se prête pas réellement à un tel aménagement.

Madame Catherine BAZIN souhaite pour sa part revenir sur l'objectif de cet aménagement. En effet, le but de l'aménagement de la ludothèque est d'accueillir deux ergothérapeutes, toutefois la ludothèque ne dispose que d'une seule pièce.

Suite à cette question, Monsieur le 1^{er} Adjoint est amené à préciser son projet. En effet, deux ergothérapeutes sont prévus, toutefois elles occuperaient le même cabinet. Au-delà de ce fait, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que l'idée est d'aménager une petite salle d'attente et de découper le reste du bâtiment en deux en le cloisonnant. Ceci permettrait ainsi d'accueillir les deux ergothérapeutes mais également d'autres professionnels qui souhaiteraient s'installer.

S'agissant du projet de réaménagement des vestiaires du stade, Monsieur Ariel ALLARD s'interroge sur le mode de chauffage qui pourra être mis en place.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'il est prévu d'installer un chauffage électrique.

Monsieur Frédéric SEVIN explique qu'avant de lancer définitivement les travaux, il conviendra de mettre en place une concertation avec le club de foot. En effet, ce dernier utilise actuellement le vestiaire en question, essentiellement à des fins de stockage. Monsieur Frédéric SEVIN expose plusieurs possibilités de réaménagement qui permettrait à la fois d'installer deux vestiaires mais également de conserver des espaces de stockage pour le club de foot.

Madame le Maire souhaite insister sur le fait que, en tout état de cause, ces travaux seront réalisés en régie et qu'il est nécessaire de s'appuyer sur l'existant, un agrandissement étant inenvisageable aujourd'hui.

Monsieur le 1^{er} Adjoint considère que les idées proposées méritent effectivement d'être approfondies.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint s'interroge quant à lui sur la possibilité d'exploiter un peu plus le club-house qui est déjà dédié au club de foot.

Messieurs Grégory MAIN et Frédéric SEVIN expliquent que cela est difficile dans la mesure où les espaces disponibles sont déjà largement utilisés.

Madame le Maire souhaite également intervenir sur l'inscription de caméras de vidéoprotection dans les projets pour 2018. Elle explique qu'il devient crucial pour la commune d'agir sur certains terrains. En effet, il existe aujourd'hui un sentiment d'insécurité dans certaines parties de la commune et la commune est également victime, de manière récurrente, d'actes de vandalisme.

Madame le Maire revient sur le projet de renforcement de la canalisation reliant Villette à Ecublé en expliquant que ces travaux ont été initialement prévus en 2017. A ce titre une demande de subvention a été faite et acceptée au titre de la DETR. Dès lors, il est très important de réaliser les travaux subventionnés afin de pas compromettre les futures demandes de subvention.

Sur ces travaux, Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir si l'idée d'un abandon de la canalisation Villette-Ecublé au profit d'un raccordement sur le réseau du SIPEP est toujours d'actualité.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que cette idée n'a pas été mise de côté, mais, la solution choisie, quelle qu'elle soit devra faire l'objet d'une étude solide.

DCM 2018.01.15.01 : Attribution du marché pour la pose d'enrobé rue Saint-Brice à Achères

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que suite aux travaux de pose de bordures réalisés rue Saint-Brice à Achères, il s'est avéré qu'il était nécessaire de procéder à la réfection de l'enrobé afin d'optimiser l'écoulement des eaux de pluie.

Après présentation de ce projet en conseil municipal et en commission des travaux, une consultation a été passée auprès de plusieurs entreprises afin d'obtenir des offres de prix pour ces travaux.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Cinq offres ont été reçues avec les caractéristiques suivantes :

Société	Colas	Eurovia	Pigeon TP	TPCI	Eiffage
Prix HT	22 000,05 €	21 805,00 €	23 187,61 €	27 325,00 €	26 989,00 €
Prix TTC	26 400,06 €	26 166,00 €	27 825,13 €	32 790,00 €	32 386,80 €

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que pour ce marché le critère retenu était le critère unique du prix, cette opération ne présentant de particularités. Aussi, il propose que le marché soit attribué à la société Eurovia avec une offre de 21 805 €HT. Cette somme sera inscrite en conséquence au budget 2018.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle également que le financement de cette opération est permis par le fait que les travaux engagés rue Saint-Brice et rue de Rebercourt se sont avérés être, après mise en concurrence, 19 000 € moins cher que ce qui était prévu. En outre, le conseil départemental a attribué une subvention de 6 468 € TTC pour la réalisation de ces travaux. Ceux-ci portant sur une route départementale.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir quelle partie de la rue sera effectivement concernée par les travaux.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que les travaux d'enrobé vont couvrir une zone de 1000 m² au niveau des bordures qui ont été réalisées.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite également savoir pourquoi, dans la mesure où il s'agit d'une route départementale, ces travaux ne sont pas pris en charge par le Département.

Madame le Maire explique que cela n'a jamais été le cas. En l'occurrence les travaux se situant en agglomération, le département accepte de verser une subvention forfaitaire pour la réalisation des travaux par la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour la pose d'enrobé rue Saint-Brice à la société Eurovia pour la somme de 21 805 € HT.

FINANCES

DCM 2018.01.15.02 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le changement de 30 branchements d'eau en plomb.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire explique que, dans la continuité des deux dernières années, il semble important de continuer le programme de remplacement des branchements en plomb sur le réseau de la commune.

A cet effet, une estimation a été demandée pour les travaux qui sont envisagés en 2018 afin de pouvoir demander une subvention. Cette estimation est de 46 350 € HT (soit 55 620 € TTC).

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Autofinancement (80%)	37 080,00 €
<u>DETR (20%)</u>	<u>9 270,00 €</u>
TOTAL	46 350,00 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le changement de 30 branchements en plomb.

DCM 2018.01.15.03 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation d'eau potable rue du Paradis et rue du Moulin à Chêne-Chenu

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la canalisation située rue du Paradis a été remplacée suite à de nombreuses fuites sur son tronçon allant de la rue de la mairie à la place de la Liberté. Toutefois, aujourd'hui, il convient d'envisager de continuer ces travaux en procédant au renforcement de la deuxième moitié de la canalisation. Par ailleurs, la canalisation située rue du Moulin, et qui rejoint la rue du Paradis a également connu de nombreuses fuites. Il est donc intéressant d'envisager également son renforcement.

Pour le renforcement de ces deux canalisations, le coût estimé est de 36 001,70 € HT

Le plan de financement pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (60%)	21 601,70 €
DETR (20%)	7 200,00 €
<u>Pol. De l'eau - CD28 (20%)</u>	<u>7 200,00 €</u>
TOTAL	36 001,70 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement des canalisations situées rue du Paradis (2^{ème} tranche) et rue du Moulin à Chêne-Chenu.

DCM 2018.01.15.04 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la politique de l'eau pour le renforcement de la canalisation rue du Paradis et rue du Moulin

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la canalisation située rue du Paradis a été remplacée suite à de nombreuses fuites sur son tronçon allant de la rue de la mairie à la place de la Liberté. Toutefois, aujourd'hui, il convient d'envisager de continuer ces travaux en procédant au renforcement de la deuxième moitié de la canalisation. Par ailleurs, la canalisation située rue du Moulin, et qui rejoint la rue du Paradis a également connu de nombreuses fuites. Il est donc intéressant d'envisager également son renforcement.

Pour le renforcement de ces deux canalisations, le coût estimé est de 36 001,70 € HT

Le plan de financement pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (60%)	21 601,70 €
DETR (20%)	7 200,00 €
<u>Pol. De l'eau - CD28 (20%)</u>	<u>7 200,00 €</u>
TOTAL	36 001,70 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique de l'eau.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique de l'eau pour le renforcement des canalisations situées rue du Paradis (2^{ème} tranche) et rue du Moulin à Chêne-Chenu.

DCM 2018.01.15.05 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

Madame le Maire explique que le raccordement au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier est un enjeu important du budget 2018 pour le service de l'eau. Toutefois, étant donné le financement nécessaire à ce projet, il semble important de rechercher l'attribution de subventions pour pouvoir le réaliser. Le coût de ce projet a été estimé à 57 095 € HT.

Madame le Maire suggère donc de solliciter l'Etat à travers la DETR. Le plan de financement de cette demande pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (50%)	28 548 €
DETR (20%)	11 419 €
<u>AESN (30%)</u>	<u>17 128 €</u>
TOTAL	57 095 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

DCM 2018.01.15.06 : Demande de subvention auprès de l'agence de bassin pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

Madame le Maire explique que le raccordement au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier est un enjeu important du budget 2018 pour le service de l'eau. Toutefois, étant donné le financement nécessaire à ce projet, il semble important de rechercher l'attribution de subventions pour pouvoir le réaliser. Le coût de ce projet a été estimé à 47 500 € HT.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire suggère donc de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) au titre du 10^{ème} programme. Le plan de financement de cette demande pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (50%)	28 548 €
DETR (20%)	11 419 €
<u>AESN (30%)</u>	<u>17 128 €</u>
TOTAL	57 095 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AESN au titre du 10^{ème} programme.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès de l'AESN pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

DCM 2018.01.15.07 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune est dans l'obligation d'assurer l'accessibilité de tous ses bâtiments ouverts au public. Aujourd'hui, une partie du programme a déjà été réalisée toutefois il convient de continuer d'avancer. Ainsi, Madame le Maire explique que pour 2018, la priorité est la mise en place de guidages tactiles au sol.

Le coût de cet investissement est estimé à 1 849 € HT.

Pour cet investissement, Madame le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le plan de financement pourrait alors se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (80%)	: 1 480 €
<u>DSIL (20%)</u>	<u>: 369 €</u>
TOTAL :	1 849 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

DCM 2018.01.15.08 : Demande de subvention au conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'entrées de maisons

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il a été envisagé de poursuivre les travaux engagés en 2017 visant à offrir aux habitants de la commune des entrées de maison en enrobé afin de les rendre plus praticables et que tous les habitants bénéficient des mêmes avantages.

Pour 2018, il est proposé de traiter l'ensemble des habitations de Landouville et du Péage ainsi que quelques points oubliés en 2017 à Theuvy et Chêne-Chenu.

Ce projet est estimé à 31 122 € HT (soit 37 346,40 € TTC)

Le plan de financement pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (70%)	21 786 €
<u>FDI (30%)</u>	<u>9 336 €</u>
TOTAL	31 122 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'entrées de maison en enrobé.

DCM 2018.01.15.09 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réalisation d'une aire de jeux à Tremblay



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire rappelle l'objectif qui a été validé par le commission des travaux et par le conseil municipal visant la réalisation de plusieurs aires de jeux dans la commune.

Il a été décidé que c'est à Tremblay que serait installée la première aire de jeux, en parallèle de celle qui verra le jour à Chêne-Chenu, du fait que celle existante a été dégradée mais qu'elle se trouve juste à la sortie de l'école.

Le coût estimé pour une aire de jeux est de 23 205 € HT (soit 27 845 € TTC)

Le plan de financement pourrait se présenter de la façon suivante :

Autofinancement (70%)	16 244 €
<u>FDI (30%)</u>	<u>6 961 €</u>
TOTAL	23 205 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'une aire de jeux à Tremblay.

DCM 2018.01.15.10 : Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget.

Madame le Maire rappelle que dans la mesure où le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes ne sont pas votés avant le 1^{er} janvier, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, cet article prévoit que le maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ces dispositions sont valables jusqu'à l'adoption par l'organe délibérant du budget.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, Madame le Maire explique qu'elle peut procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses sous couvert de l'autorisation de l'organe délibérant. En tout état de cause, cette autorisation ne saurait permettre de dépenser plus du quart des dépenses d'investissement inscrite au budget de l'année précédente.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Par ailleurs, le calcul du plafond de dépense implique de retrancher au préalable les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Ainsi, pour le budget principal de la commune et le budget annexe de l'eau peuvent bénéficier des plafonds suivants :

➤ **Budget principal**

Autorisations de crédit en investissement au BP 2017 : 1 280 588,90 €

Dont charge de la dette : 190 000 €

Crédits comptabilisés : 1 090 588,90 €

Plafond de dépenses autorisé = 272 647,23 €

➤ **Budget Annexe de l'Eau**

Autorisations de crédit en investissement au BP 2017 : 291 008,18 €

Dont charge de la dette : 8 862,72 €

Crédits comptabilisés : 282 145,46 €

Plafond de dépenses autorisé = 70 536,37 €

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau dans la limite des plafonds indiqués ci-dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, au titre du budget principal, dans la limite de 272 647,23 € jusqu'au vote du budget primitif 2018.

➤ **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, au titre du budget annexe de l'eau, dans la limite de 70 536,37 € jusqu'au vote du budget primitif 2018.

DCM 2018.01.15.11 : Délibération sur l'enveloppe indemnitaire à inscrire au budget 2018

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de voter chaque année une enveloppe budgétaire pour l'attribution du régime indemnitaire des agents. En effet, le conseil



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

municipal a, par délibération n° 2017.12.12.11, voté le principe du nouveau régime indemnitaire aux agents de la commune.

Le tableau récapitulatif ci-dessous correspond au montant maximum qui pourra être attribué aux agents.

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2018

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Détail IFSE mensuelle attribuée par la collectivité au 01/01/18			Montants maxi annuel retenus par la collectivité
				IFSE de base	Indemnité régisseur *	Montant IFSE	
Adj. Administratif	35/35	12	10 800	182.56	7.63	190.19	2523.38 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	10	10 800	182.56	7.63	190.19	2104.96 €
Adj. Technique	35/35	12	10 800	171.45	-	171.45	2276.01 €
Adj. Administratif	28/35	2	10 800	61.49	4.58	66.07	158.22 €
	35/35	10	10 800	76.87	4.58	81.45	908.82 €
Attaché	35/35	12	36 210	345.83	-	345.83	4577.82 €
Agent de Maitrise	35/35	12	11 340	80.27	-	80.27	1072.43 €
Ag. Maitrise Ppal	35/35	12	11 340	80.27	-	80.27	1072.43 €
Adj. Technique	35/35	12	10 800	304.80	3.05	307.85	4076.49 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	10 800	5.08	4.58	9.66	140.38 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	73.90	7.63	81.53	1089.06 €
			145 290 €				20 000.00 €

* régie diverse (photocopie, salle des fêtes, location matériel), régie bibliothèque, régie CCAS.

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2017 et s'apparentant à l'IFSE était de 17 094.12 €, elle a été consommée à concurrence de 10 730.53 €.

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2018

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Montants maxi annuel retenus par la collectivité
Adj. Administratif	35/35	12	1 200	673.94 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	10	1 200	561.62 €
Adj. Technique	10/35	12	1 200	32.09 €
Adj. Technique	35/35	12	1 200	673.94 €
Adj. Administratif	28/35	2	1 200	89.86 €
	35/35	10	1 200	561.61 €
Attaché	35/35	12	6 390	898.02 €
Adj. Technique	25/35	7	1 200	280.81 €
Agent de Maitrise	35/35	12	1 260	704.50 €
Ag. Maitrise Ppal 2cl	35/35	12	1 260	704.50 €
Adj. Technique	35/35	2	1 200	200.00 €



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Adj. Technique	35/35	12	1 200	673.94 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	1 200	121.82 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1 200	704.50 €
Rédacteur	35/35	9	2 380	673.48 €
			22 090 €	7 554.63 €

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2017 et s'apparentant au CIA était de 5 570.43 €, elle a été consommée à concurrence de 4 239.03 €.

Madame le Maire précise que l'attribution du CIA sera réservée aux agents qui répondent aux critères définis par le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (délibération du 12/12/2017).

Le montant global des indemnités concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2018 est estimé à **27 554,63 €**.

Le montant des indemnités pour l'année 2018 prend en compte :

- La présence d'un rédacteur.
- La création de grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe si obtention du concours par l'agent.
- Les diverses régies.
- La création de grade d'Agent de maîtrise principal dans le cas d'un éventuel avancement de grade d'un agent.
- Le passage en CDD de trois agents techniques, à la fin de leurs Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) auprès de l'association G.R.A.C.E.S.

Madame Catherine BAZIN s'interroge sur les raisons pouvant expliquer que, pour l'IFSE, le montant de base ne soit pas du tout le même d'un agent à l'autre.

Madame le Maire explique que ces différences sont liées à l'évaluation de fin d'année des agents. En effet, la commune ne pouvant budgéter l'enveloppe légale maximale, il convient d'adapter l'enveloppe à la réalité de la situation. Ainsi, l'IFSE de base tient compte de la situation de l'agent et de son évaluation, le but étant d'avoir une enveloppe qui reflète les besoins de financement.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de **27 554,63 €** pour le régime indemnitaire des agents de la commune.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de voter l'enveloppe maximale du régime indemnitaire à hauteur de 27 554,63 € pour l'année 2018 et prévue dans le budget primitif.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

➤ **Information sur la clôture du budget annexe de l'eau et les orientations pour 2018**

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal s'agissant des prévisions d'atterrissage budgétaire du service de l'eau. Madame le Maire souhaite toutefois préciser que ces chiffres doivent être admis sous réserves des derniers ajustements possibles et ne présagent pas de ce qui sera voté définitivement dans le compte administratif.

A l'heure actuelle la **section de fonctionnement** se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Budget 2016	Budget 2017 (provisoire)
272 958,40 €	217 575,03 €

On peut donc constater une baisse conséquente dans l'exécution des dépenses de fonctionnement. Cet écart de près de 55 000 € peut s'expliquer par différents éléments. Tout d'abord, les achats d'eau de la commune au SIPEP n'ont pas été facturés pour le 4^{ème} trimestre 2017. Cette dépense, qui peut s'estimer à environ 25 000 € n'est donc pas intégrée 2017, contrairement à 2016.

Ensuite, au titre du budget 2016, ce sont 4783,20 € qui ont été inscrits en non-valeur ou en créances éteintes. En 2017, ces inscriptions ne sont que de 2 681,36 €.

Enfin, le reste de la différence s'explique par 25 759,96 € de charges exceptionnelles en 2016 qu'on ne retrouve qu'à hauteur de 1 494,84 € en 2017. Les charges de 2016 correspondaient pour l'essentiel à l'annulation de dettes qui avaient injustement attribuées à l'entreprise CGCoq et à la commune de Puisieux.

Recettes de fonctionnement	
Budget 2016	Budget 2017 (provisoire)
450 955,18 €	363 271,83 €

Sur cette section on constate également un écart important. Toutefois cet écart se justifie tout d'abord par le fait que le résultat d'exploitation reporté n'a pas encore été enregistré, soit 156 191,08 €. Une fois que cette ligne sera renseignée, les recettes de fonctionnement devraient s'établir autour de 519 500 €. Cela revient donc à une nette progression des recettes de fonctionnement. Cette dernière se justifie par un résultat d'exploitation reporté plus élevé qu'en 2017 et par une progression de 17 000 € des recettes liées aux ventes d'eau. On observe également une hausse de près de 3 000 € des recettes liées aux raccordement des usagers. Toutefois, ces recettes ne génèrent aucun bénéfice pour la commune dans la mesure où ces opérations sont facturées à la commune par un prestataire extérieur.

De manière plus générale, si on se borne à observer les recettes et dépenses réelles de fonctionnement, on peut envisager un résultat d'exploitation positif qui devrait s'établir autour



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

de 150 000 €. Il convient de ne pas oublier qu'un résultat d'exploitation se doit d'être positif afin de couvrir le déficit, qui est un élément presque structurel, de la section d'investissement.

S'agissant ensuite de la **section d'investissement** :

Dépenses d'investissement	
Budget 2016	Budget 2017 (provisoire)
114 232,96 €	78 869,72 €

La faiblesse des dépenses d'investissement réalisées au regard des dépenses budgétées (291 008,18 €) s'explique par un volume important de dépenses qui n'ont pas encore été réglées ou qui ont été reportées.

On peut ainsi faire le constat suivant :

- Renforcement de la canalisation rue du Paradis : 29 505 € - Non facturé
- Pose d'un poteau de distribution d'eau au stade : 5 190 € - reporté à 2018
- Renforcement de la canalisation Villette-Ecublé : 32 000 € - reporté à 2018
- Travaux de raccordement de Bernier : 52 410 € provisionnés – prévu en 2018
 - o TOTAL = 119 105 € budgétés mais non encore payés ou repoussés

Recettes d'investissement	
Budget 2016	Budget 2017 (provisoire)
83 074,13 €	77 263,90 €

A ce jour, les recettes d'investissement qui ont été budgétées sont celles liées au subventionnement des projets d'investissement. Ainsi, sur les 47 481,40 € budgétés, 18 737,20€ ont d'ores et déjà été recouverts. Cette somme correspond aux restes à réaliser des subventions accordées les années précédentes.

Aujourd'hui, il reste à percevoir :

- 11 372 € au titre des changements de 30 branchements (2017)
- 12 952 € pour le renforcement de canalisation Villette-Ecublé
- 4 420 € pour le renforcement de la canalisation rue du Paradis

Cela représente donc un total de 28 744 € restant à réaliser en recettes.



TREMBLAY LES VILLAGES

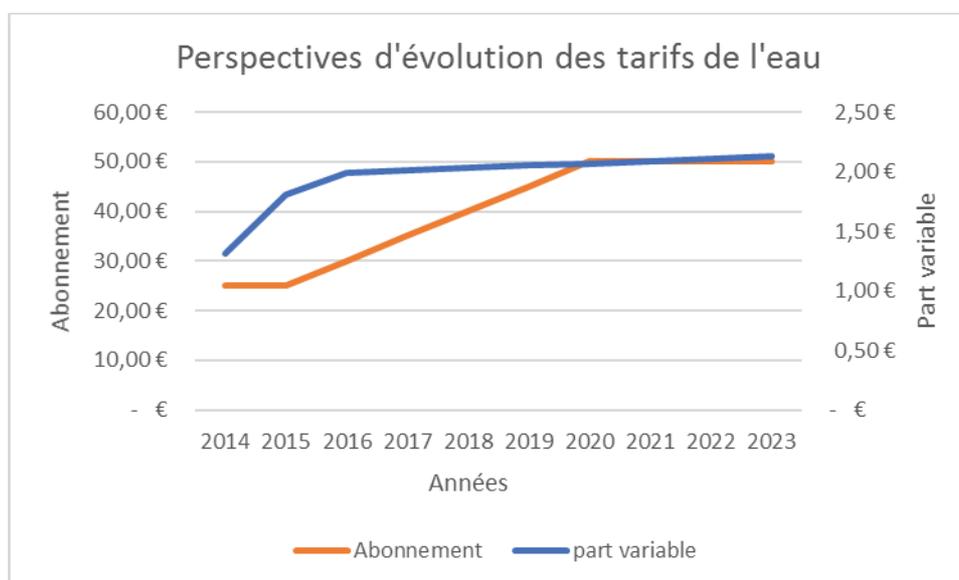
CM 15-01-2018

En termes de recettes et dépenses réelles, le résultat attendu de la section d'investissement est négatif et devrait s'établir à - 30 446,82 €. Il conviendra d'intégrer à ce résultat 29 505 € de RAR en dépenses et 28 744 € de RAR en recettes

Après avoir présenté une évaluation de la clôture à venir du budget de l'eau, Madame le Maire souhaite évoquer les pistes de réflexion pour les orientations budgétaires 2018.

Tout d'abord, s'agissant du prix de l'eau, il a été évoqué en 2017 l'idée d'une progression minimale mais constante du prix de l'eau d'une année à l'autre. Une telle idée présente la vertu d'éviter à l'utilisateur de subir des hausses de prix trop conséquentes comme cela a pu être le cas par le passé.

Les perspectives d'évolution des tarifs dans ces conditions sont présentées dans le graphique ci-dessous.



Ce graphique est réalisé en reposant sur un plafonnement à 50 € de l'abonnement, à raison d'une évolution de 5€ par an (35 € actuellement) et sur une hausse annuelle de 1% de la part variable (2,01 €/m³ HT aujourd'hui).

A titre d'exemple, le m³ d'eau TTC vaut aujourd'hui 2,60 € et l'abonnement 36,93 € TTC. Pour une consommation de 120 m³ annuels cela revient à 348,93 € TTC. La proposition d'augmentation de la tarification ferait passer cette même consommation à un prix de 356,43 €. Ce calcul étant valable sous réserve de tout autre changement sur les taxes également incluses dans la facturation de l'eau.

L'augmentation du prix de l'abonnement permettrait au service de l'eau de bénéficier d'un gain de recettes d'environ 5 000 € entre les deux années. S'agissant de l'augmentation de 1% du prix de vente de l'eau (HT), il correspond à un gain d'environ 2 500 € de 2017 à 2018 toutes choses égales par ailleurs.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire souhaite ajouter qu'une réflexion devra être menée concernant le financement des travaux de raccordement de Bernier. A ce titre, la question du recours à l'emprunt devra être étudiée. Ainsi, une demande sera adressée à quatre banques et organismes traditionnels : le crédit agricole, la banque postale, la caisse d'épargne et la caisse des dépôts.

JURIDIQUE

➤ Information sur les suites données par la Chambre Régionale des Comptes au contrôle effectué sur les comptes de la commune

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la chambre régionale des comptes qui a travaillé sur la situation de la commune en 2014 a de nouveau sollicité la mairie sur deux points principaux.

Tout d'abord, la commune a été informé du fait que les comptables publics en poste entre 2011 et 2013 feront l'objet d'une instance de jugement pour des manquements relevés par la CRC lors de son contrôle (courriers du 12/12/17 et du 09/01/18). A ce titre, la commune est amenée à produire toutes les pièces utiles qui permettront à la juridiction de statuer sur la responsabilité des comptables dans les manquements constatés.

Les manquements en question concernent 6 dépenses et recettes effectuées par la commune entre 2011 et 2013 ainsi que les poursuites, entre 2011 et 2013, liées au recouvrement d'un titre émis en 2008.

La commune devra donc fournir un certain nombre de pièces aux magistrats de la CRC afin que ceux-ci puissent apprécier du degré de responsabilité des comptables publics ainsi que des éventuels préjudices subis par la commune. Madame le Maire devra également fournir un avis permettant d'apporter aux magistrats les éléments de contexte propres à éclairer la décision qui sera prise.

Dans cette procédure, un certain nombre de sommes sont réclamées aux comptables en exercice entre 2011 et 2013, or ces derniers étant pécuniairement responsables sur leurs propres deniers, l'enjeu de l'instance en cours est la détermination des sommes qu'ils auront à restituer.

Ensuite, la commune a également été sollicitée par la CRC à travers un courrier en date du 8 janvier 2018. Ce courrier rappelle l'obligation faite à la commune de produire un rapport détaillant l'ensemble des mesures qui auront été prises afin de répondre aux remarques et manquements soulevés par la chambre lors de son contrôle. Ce rapport devra être produit et validé par l'assemblée délibérante avant le 13 mars 2018.

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2018.01.15.12 : Recrutement d'un agent sur le poste de secrétaire général au grade d'attaché au titre de l'accroissement d'activité

Madame le Maire explique qu'aujourd'hui, les services administratifs de la mairie continuent de subir l'absence du titulaire du poste de secrétaire général. Aussi, afin de pallier cette absence,



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire propose de recourir au recrutement d'un agent administratif au titre de l'accroissement d'activité le temps de solder la procédure en cours autour du recrutement d'un nouvel agent.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner à quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public, pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

En raison des absences à venir du secrétaire général pour parfaire sa formation, et pour éviter aux agents administratifs d'être surchargés de travail, il y aurait lieu de créer un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Cet agent assurera toutes les missions de secrétaire général.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux que le contrat pour accroissement d'activité temporaire soit ouvert pour un poste d'attaché territorial pour 35h de travail par semaine.

Le niveau de rémunération pour ce poste sera fixé sur la base de **l'échelon 3 du grade d'attaché territorial.**

Projection 2018	Salaire mensuel Brut	Salaire mensuel Net	Coût mensuel réel	Coût Total à l'année
Ech. 3	1 957,32 €	1 549,27 €	2 839,89 €	34 078,68 €

Madame le Maire explique que la nécessité de ce contrat vient du fait que la secrétaire générale faisant actuellement l'objet d'une procédure de mise en retraite pour inaptitude n'est plus en poste, son poste n'étant toutefois pas vacant pour autant.

Madame la 2^{ème} Adjointe rappelle pour sa part que l'agent, même une fois qu'il aura quitté la commune définitivement, continuera de toucher une indemnité en complément de la pension de retraite, le tout à hauteur des droits au chômage de l'agent.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir si l'agent pourra par la suite de nouveau bénéficier d'un emploi.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame la 2^{ème} Adjointe explique que cela est tout à fait possible. Dans cette hypothèse, l'indemnité versée par la commune sera minorée à hauteur du salaire perçu par ailleurs par l'agent. Toutefois, il n'y a aucune obligation pour l'agent d'accepter un emploi.

Madame le Maire propose donc aux élus de valider le recours à un contrat pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions décrites précédemment.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité** :

- **Accepte** le recours à un contrat à durée déterminée de 12 mois, sur le grade d'attaché territorial, échelon 3 à 6 pour le motif d'accroissement temporaire d'activité afin de pallier aux futures absences du secrétaire général et d'éviter une surcharge de travail pour le personnel administratif.
- **Accepte** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 pour le recrutement d'un agent au poste d'attaché
- **Bilan social de la commune pour l'année 2017**

Madame le Maire souhaite présenter aux élus du conseil municipal le bilan social de la commune au titre de l'année 2017.

S'agissant tout d'abord des effectifs, la commune comptait les agents suivants :

- **Agents titulaires**
 - 1 agent de maîtrise (filiale technique)
 - 2 adjoints techniques dont un a 28h/semaine (filiale technique)
 - 2 adjoints administratifs (filiale administrative)
 - 1 adjoint administratif principal (filiale administrative)
 - 1 adjoint du patrimoine – à 9h50/semaine (filiale culture et patrimoine)
- **Agents contractuels**
 - 1 rédacteur (filiale administrative)
 - 1 rédacteur – sur 3 mois (filiale administrative)
- **Agents en contrat emplois-aidés**
 - 1 attaché – sur 5 mois (filiale administrative)
 - 1 adjoint technique – sur 10 mois (filiale technique)
 - 1 adjoint technique – à 10h/semaine (filiale technique)



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

- 1 adjoint technique – à 25h/semaine (filière technique)

Ainsi, au 31 décembre, la commune disposait de **10,3 équivalents temps plein** pour 12 agents présents.

➤ **Agents en congé ou en disponibilité**

- 1 agent en congé longue maladie, requalifié en disponibilité d'office en cours d'année
- 1 adjoints technique en disponibilité
- 1 adjoint technique dont la disponibilité a pris fin en décembre 2017

Madame le Maire rappelle par ailleurs que ce sont 298 000 € qui ont été crédité en 2017 au titre des traitements des agents, du régime indemnitaire, de la formation ainsi que des cotisations et charges diverses.

S'agissant de la **formation** des agents, Madame le Maire explique que 43 jours de formation ont été suivis par les agents de la commune au cours de l'année 2017. Cela représente en moyenne 3,7 jours de formation par agent, à raison de 11,5 agents en moyenne sur l'année.

Enfin, concernant les absences, Madame le Maire explique que 25 jours d'absence ont été constatés, hors congés et jours de récupération ou RTT. Dans la même logique que précédemment cela revient à une moyenne de 2,2 jours d'absence en moyenne répartis sur 11,5 agents en moyenne dans l'année. A noter que l'ensemble des absences relevées concernent des congés maladie ordinaire et congés enfant malade.

Il convient également de relever que, en dehors des éléments présentés, un agent a été comptabilisé comme absent sur la totalité de l'année.

➤ **Information sur les prévisions financières au titre du personnel pour l'année 2018**

Madame le Maire souhaite présenter aux membres de l'assemblée une première projection des besoins de financement pour l'année 2018 au titre des charges de personnel.

Pour rappel, en 2017, ce sont 298 000 € qui ont été consommés pour assurer la rémunération des agents de la commune. Cette somme inclue les diverses cotisations (URSSAF, Retraite, centre de gestion, assurance, ...). Il convient également de prendre en compte le fait que dans le déroulement de l'année 2017, plusieurs agents bénéficiaient de contrats emploi aidés. Du fait des incertitudes quant à ce dispositif, le choix a été fait de présenter les frais de personnels en recourant uniquement à du personnel titulaire ou non hors des dispositifs d'aides.

Ainsi, il est envisagé, pour 2018, de présenter le tableau d'effectifs suivant :

Effectifs					
Filière technique		Filière Administrative		Filière culture	
6 agents	5 ETP	5 agents	5 ETP	1 agent	0,28 ETP



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

A ce tableau il convient d'ajouter un agent en disponibilité suite à une demande de mise en retraite pour invalidité. Cet agent bénéficiera d'un demi-traitement pendant toute la durée de la procédure aboutissant à la mise en retraite pour invalidité. Suite à cette mise en retraite, la commune restera redevable d'une indemnité chômage en complément de la pension de retraite, pour une période maximum 3 ans. La durée exacte ainsi que le montant de l'indemnité seront calculés par les services de Pôle Emploi.

En appliquant les revalorisations indiciaires et en conservant le même niveau de régime indemnitaire mensuel on aboutit à une prévision de 320 000 € de charges de personnel pour l'année 2018.

Cette somme sera complétée de la façon suivante :

Charge	Montant
Personnel (+ cotisations et primes mensuels)	320 000 €
Assurances	15 000 €
Médecine du travail	2 000 €
Cotisation CDG et CNFPT	4 000 €
Indemnité annuelle	5 000 €
Autres charges (0 € en 2017)	8 000 €
TOTAL	349 000 €

L'estimation des charges de personnel en 2018 est donc plus élevée de 45 000 € que ce qui a été consommé en 2017. Cet écart est lié entre autres au fait que n'ont pas été comptabilisés de contrat en emploi aidé. Or, ces derniers ont permis d'économiser près de la moitié du traitement de deux équivalents temps plein.

En outre, il a été comptabilisé la présence de 5 agents à temps plein pour l'année entière au service administratif, ce qui n'était pas le cas en 2017. En effet, un agent bénéficiait d'un contrat à 28h hebdomadaire, qui repassera à 35h hebdomadaire au mois de mars 2018. Par ailleurs, il a été intégré la présence d'un agent pour accroissement d'activité sur toute l'année, ce qui n'était pas non plus le cas en 2017. Cela se justifie par les besoins en termes de facturation et de mise en place des nouvelles procédures comptables demandées par la CRC.

Comptes-rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires-Délégués selon l'article L.2122-22 du CGCT

Comptes-rendus du Maire :

➤ **Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de la maison médicale**

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal que l'OPH Habitat Drouais qui intervient en tant que porteur de projet pour l'aménagement de la maison médicale et des équipements avoisinants sollicite de la commune une garantie d'emprunt.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Cette demande se justifie par la nécessité pour l'Habitat Drouais d'apporter des garanties à ses organismes de crédit dans le cadre de cet aménagement. Il convient donc aujourd'hui pour la commune d'obtenir des informations plus précises quant au montant de la garantie d'emprunt et ensuite quant au risque qui existe et qui déterminera le montant de la provision à inscrire au budget. Madame le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que les garanties d'emprunt accordées par une commune font obligatoirement l'objet d'une provision.

➤ **Commissions des finances**

Madame le Maire informe les membres de la commission des finances, et de manière plus générale le Conseil municipal que deux réunions de la commission sont programmées afin de préparer le vote du budget.

Ainsi, les dates retenues sont le 25 janvier à 17h et le 13 février à 19h.

➤ **Information sur la mise au point d'un évènement pour la célébration du centenaire de l'armistice**

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'une réflexion est en cours avec divers partenaires sur la façon dont pourra être célébré le centenaire de l'armistice dans la commune.

A cet effet, une réunion est organisée le 19 janvier prochain à 10h à l'initiative de la bibliothèque.

DIVERS

➤ **Vœux de la commune le 18 janvier 2018**

Madame le Maire souhaite rappeler à tous les élus que les vœux à la population seront présentés le jeudi 18 janvier prochain à la salle des fêtes de Tremblay à partir de 19h15. Madame le Maire insiste sur l'importance de la présence de chacun à cette manifestation pour les habitants.

➤ **Goûter des aînés le 15 février 2018**

Madame le Maire informe les élus que le traditionnel goûter des aînés se tiendra le 15 février prochain à la salle des fêtes de Tremblay. Cette manifestation sera l'occasion de rassembler les aînés de la commune et de leur proposer par ailleurs une animation avec la présence d'un accordéoniste. Ce goûter est organisé à l'initiative du CCAS.

➤ **Lagunage de Chêne-Chenu**

Monsieur Ariel ALLARD souhaite informer le conseil municipal de la situation alarmante du lagunage de Chêne-Chenu. En effet, depuis le vol du grillage, ce dernier n'a toujours pas été remplacé par l'Agglo du Pays du Dreux. Or, l'absence de grillage présente un danger certain. Ce danger est d'autant plus avéré que dernièrement, deux chiens se sont noyés dans le lagunage non protégé.



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

Madame le Maire explique que l'Agglo du Pays de Dreux serait reconsultée afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

➤ **Accident sur la RD26**

Monsieur Ariel ALLARD explique qu'un accident de la route a eu lieu sur la RD26 à hauteur samedi 13 janvier 2018. Suite à cet accident, de nombreux débris sont restés sur place. Monsieur Ariel ALLARD demande quelles solutions peuvent être envisagées.

Madame le Maire répond qu'une demande sera envoyée aux services de la subdivision des routes afin qu'ils procèdent au nettoyage de cette route départementale. Une demande de passage en limitation à 70km/h, voire 60 km/h, sera par ailleurs réitérée.

➤ **Vente du terrain Marchwicki**

Monsieur Ariel ALLARD explique au conseil municipal qu'il a été contacté par plusieurs acheteurs potentiels pour la vente du terrain issu du leg Marchwicki.

Il convient donc aujourd'hui d'étudier ces demandes.

➤ **Collage des plaques d'égout**

Madame Catherine BAZIN attire l'attention des membres du conseil sur le fait que le collage d'un certain nombre de plaques d'égout n'est plus satisfaisant, au moins dans la rue du Dr Taugourdeau, en conséquence ces plaques sont très bruyantes du fait de la circulation automobile.

Madame le Maire indique que ce problème sera également signalé aux services de l'Agglo du Pays de Dreux.

➤ **Plaintes d'habitants de Gironville-Neuville**

Monsieur Grégory MAIN fait part aux membres du conseil municipal du sentiment d'agacement d'un certain nombre d'habitants du fait de problèmes liés à l'accès à internet. En effet, les intempéries ont fait tomber des lignes qui n'ont pas encore été réparées.

Par ailleurs, Monsieur Grégory MAIN indique qu'il serait intéressant de relever les lignes qui ont été décrochées.

➤ **Ouverture de l'enquête publique**

Madame le Maire explique aux membres du conseil que l'enquête publique concernant le PLU a été ouverte le 15 janvier. Lors de la permanence d'ouverture une personne s'est présentée pour rencontrer le commissaire enquêteur. Il reste deux demi-journées de permanence.

Madame le Maire souhaite toutefois rappeler que toutes les mesures ont été prises pour assurer la publicité de cette enquête publique, à savoir :

- Envoi de mail
- Publication des documents sur le site internet



TREMBLAY LES VILLAGES

CM 15-01-2018

- Relais via facebook
- Bulletin municipal
- Annonce dans deux journaux locaux
- Affichage sur les panneaux municipaux et aux arrêts de bus

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h40.

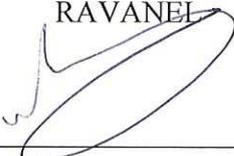
Le secrétaire de séance

Marc RAVANEL

Le Maire

Christelle MINARD



Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON <i>pouvoir à A. DOS REIS</i>	Grégory MAIN
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD <i>pouvoir à C.BAZIN</i>
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE <i>pouvoir à G. MAIN</i>
Marc RAVANEL 	Françoise LERAU <i>pouvoir à M-F.CABARET</i>	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE ABSENTE